

Compte rendu de la séance du 29 novembre 2018

Département du Cantal

République Française

COMMUNE DE SAINT BONNET DE SALERS
PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du jeudi 29 novembre 2018	
Nombre de membres en exercice: 11	L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Colette DAUZET
Présents : 6	Sont présents: Colette DAUZET, Jean-Louis FRAYSSE, Lucien LARRIVE, Maryline DELMAS, Anthony MERCIER, Jean-Paul TOURNADRE
Votants: 9	Représentés: Christiane CHANUT-RIGAUDIERE, Elise DUCHER, Sophie ROCHE
	Excuses:
	Absents: Guy CHEVALIER, Patricia MASSON
	Secrétaire de séance: Jean-Louis FRAYSSE

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 17/09/18.
VOTE : adopté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance :

M. Jean-Louis FRAYSSE est le seul candidat.
VOTE : POUR à l'unanimité

Tarifs des services municipaux (DE 2018 53)

Le conseil municipal après avoir rappelé les tarifs des services municipaux 2018 décide de maintenir ceux-ci comme suit :

SERVICE	2018	2019
LOCATION SALLE HABITANTS	150 €	150 €
LOCATION SALLE NON HABITANTS	230 €	230 €
LOCATION SALLE association hors commune, banque, assurance avec repas après réunion	100 €	100 €
CONCESSION SIMPLE	102 €	102 €
CONCESSION DOUBLE	204 €	204 €
CASE COLUMBARIUM	367 €	367 €

Le Conseil adopte ces tarifs à l'unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DE 2018 54)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 novembre 2016,

Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois d'adjoint technique territorial, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint d'animation 2ème classe, en raison de la fermeture de l'école primaire,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de contractuel, en raison de la fermeture de l'école primaire,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 1 heure hebdomadaire ;

NON TITULAIRES

- la suppression d'un emploi de contractuel, permanent à temps non complet à raison de 15,5 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29/11/18,

Cadre d'emploi et grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi de rédacteur	
– rédacteur	1 poste à 23 h
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	
– adjoint administratif principal 1ere classe	
– adjoint administratif 2ème classe	1 poste à 12 h
Cadre d'emploi des adjoints techniques	
– adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h 1 poste à 20h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Rapport de la CLECT DU 12 NOVEMBRE 2018 (DE 2018 55)

La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- D'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- D'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Madame le Maire rappelle que par arrêté préfectoral N°2017-1569 du 28 décembre 2017, la compétence assainissement collectif a été transférée à la communauté de communes.

Elle précise qu'à ce titre la Commission Locales d'Evaluation des charges transférées s'est donc réunie à deux reprises en date du 22/10/2018 et du 12/11/2018 afin d'établir une méthodologie pour le calcul des charges transférées et que celle-ci a adopté à la majorité, lors de la dernière réunion, un rapport présentant cette méthodologie.

Elle informe que par courrier en date du 16 novembre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 12 novembre dernier, dont elle fait lecture.

M. MERCIER, délégué municipal à la CLECT, présente un compte-rendu suite à la première réunion et indique quelques chiffres :

243 000 m3 assainis sur 56 systèmes sur le territoire

117 km de réseaux enterrés

1.72 € de coût de revient

1.26 € de prix moyen

Tarifs au m3 allant de 0.77 € à 1.60 €

Prix maximum de l'abonnement : 60 €

Environ 5 millions d'euros de travaux à faire, dans un ordre non encore établi, sur environ 10 ans.

En partant de ce constat, l'objectif affiché par la communauté de communes est d'uniformiser ces tarifs, entraînant un gros impact sur les abonnés.

Le coût des charges transférés est établi à 46 491.04 €/an pour la commune (52 258,07 € moins 5 767.03 € de frais de personnel remboursé).

La commune devra assurer la gestion quotidienne des ouvrages et verser cette somme sans qu'aucune réévaluation ne soit indiqué par écrit.

M. Mercier demande donc que le cas très particulier de Saint-Bonnet-de-Salers soit traité de manière exceptionnelle et demande à la Communauté de communes d'être plus solidaire. En effet, pour rappel, la commune gère une STEP à équivalent 2 000 habitants, conséquence de la présence de la coopérative laitière qui émet 83 % des effluents traités. Des travaux importants sont également nécessaire de ce fait, et ce, pour un coût global de 900 000 €.

Le conseil municipal soutient ce propos, la coopérative laitière étant un élément économique essentiel du territoire, la communauté de communes se doit de la soutenir.

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. STEENE, délégué à la CLECT de la commune de Saint-Cirgues-de-Malbert, ainsi que des réponses apportées par la Communauté de communes. Mme DAUZET indique que la directrice de la Communauté de communes l'a informé d'un lissage des tarifs sur 3 à 5 ans sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESAPPROUVE** le rapport établi par la CELCT en date du 12 novembre 2018,
- **DEMANDE** que le cas particulier de la commune soit revu et qu'une négociation avec la communauté de communes du pays de Salers ai lieu à travers la présence à un débat en conseil municipal.

DECISION MODIFICATIVE 2018-3 (DE 2018 56)

Considérant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes,

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-49371.53	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-49371.53
TOTAL :		-49371.53	-49371.53
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-22986.08	
2315 - 109	Installat°, matériel et outillage techni	-26385.45	

021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-49371.53
TOTAL :		-49371.53	-49371.53
TOTAL :		-98743.06	-98743.06

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

DECISION MODIFICATIVE 2018-4 (DE 2018 60)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7068129	Reverst redev. modernisat° réseau collec	1842.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-1842.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	13000.00	
4581	Opérations investissement sous mandat	-14842.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-1842.00
TOTAL :		-1842.00	-1842.00
TOTAL :		-1842.00	-1842.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

BUDGET TRANSITION ASSAINISSEMENT DM 2018-1 (DE 2018 57)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6943.00	
7588	Autres		6943.00
TOTAL :		6943.00	6943.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
4581	Dépenses (à subdiviser par opération)	14842.00	
4582	Recettes (à subdiviser par opération)		14842.00
TOTAL :		14842.00	14842.00
TOTAL :		21785.00	21785.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

MOBILIER ECOLE DE L INNOVATION PEDAGOGIQUE (DE 2018 58)

Monsieur FRAYSSE indique que l'école est ouverte depuis la rentrée et a déjà accueillis jusqu'à 45 enseignants sur une journée qui prennent leur repas au restaurant Le Monzola sur le territoire de la commune.

A partir de février 2019, l'école va accueillir des classes qui viendront régulièrement (26 classes inscrites à l'heure actuelle).

Afin d'accueillir au mieux les plus jeunes, du matériel adapté est nécessaire.

Une demande a été présentée au conseil municipal le 06/08/2018 concernant 12 tables, 2 bancs, 72 chaises et 1 meuble de rangement pour un montant de 4 102,95 € HT soit 4 923.54 € TTC.

La commune est en attente de l'arrêté de la région concernant une subvention demandée à ce titre.

L'association pour la promotion de l'école de l'innovation pédagogique recherche toujours activement des dons et des bénévoles mais sollicite la commune pour prendre en charge le restant dû pour l'achat du mobilier.

Considérant la délibération du 6 août 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'achat de matériel pour l'école ;

PRECISE que le plan de financement est fixé comme suit :

- Région.....40 %.....1 641.18 €

- Autofinancement60 %.....2 461.77 €

INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2019.

ADRESSAGE

Mme le Maire donne lecture de la présentation de l'AMF au sujet de l'adressage.

Le secrétariat de mairie donne les informations techniques concernant la législation et les tarifs de base des plaques de rue et de numéro.

Le conseil municipal rappelle que l'adressage est nécessaire pour les secours et l'ensemble des services au quotidien.

Il est demandé avant de délibérer, de faire une étude de faisabilité.

Les services municipaux vont effectuer un inventaire du nombre de plaques de rue et de numéro nécessaires pour estimer le coût avec l'accompagnement des conseillers bénévoles : M. Mercier, Mme Delmas et M. Fraysse.

ECOLE DE L'INNOVATION

M. FRAYSSE indique que beaucoup de bénévoles ont donné de leur temps pour l'école de l'innovation :

Jean-Claude PERS a fabriqué un coffret pour le compteur électrique gratuitement ;
de la terre végétale a été donnée pour le jardin pédagogique par l'entreprise chargée des travaux aux 4 routes de l'entrepôt Desprat ;
du broyat de branche a été fourni par le DDE ;
le portail du jardin sera fabriqué gracieusement par M. Christian JOUVE ;
les rideaux pour les toilettes ont été confectionnés par Yvette ROCHE ;
des ordinateurs ont été donnés par le centre des impôts d'Aurillac via Céline Fruquière et le syndicat AGEDI ;
des graines ont été données pour le jardin médiéval (Jeannette PERS-ROLLAND, Germaine LARRIVE, Odile DAUZET) ;
la maintenance informatique est assurée gratuitement par Clotilde GRANDCHAMP.
Tous les bénévoles seront conviés à un repas de remerciement offert par l'association et confectionné par Danielle LAROCHE.

La Communauté de communes finance un apiscopes qui devrait être livré au printemps, ainsi que des ruches. Ces dernières seront installées derrière l'église par un apiculteur professionnel et le miel vendu au profit de l'association.

Une nouvelle journée école ouverte (bourse aux livres) sera organisée par l'association afin de récolter des fonds.

TRAVAUX DE L'EGLISE

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la visite des délégués de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La commune doit consulter un couvreur pour des travaux conformes à l'avis de l'UDAP (Unité Départementale service Architecture et Patrimoine).

La DRAC demande une étude de restauration globale de l'église.

Pour information, un accord DRAC/Région/Département permet de financer :

- les études à hauteur de 80%,
- les travaux à hauteur de 70%.

M. JUILLARD a établi deux devis :

- Partie clocher 30 048 € HT
- Partie Eglise 5 476 € HT

Les devis reçus n'ont pas été validés par l'UDAP qui demande une couverture de lauzes posées **avec des chevilles bois**. Aucune intervention de réparation n'est donc possible et les entreprises ne souhaitent pas travailler de cette façon.

La première étape pour une étude globale est de se rapprocher de CIT pour obtenir l'aide et l'accompagnement nécessaire à la consultation.

TRAVAUX DE L'AGENCE POSTALE (DE 2018 59)

Mme le Maire présente les devis de travaux pour le réaménagement et la mise en accessibilité de l'agence postale communale :

ELECTRICITE - entreprise MANAUD	3 985 € HT
MENUISERIE - entreprise Hervé SAURET	3 262 € HT
PLACO-PEINTURE - entreprise Le Peintre	4 255.80 € HT
TOTAL	11 502.80 € HT

Les travaux consistent à enlever la vitrine, changer la porte, refaire le sol et les plafonds, la bibliothèque, installer un thermostat au chauffage, etc. Le mobilier sera fourni par la Poste.

Une subvention de 50 % dans la limite de 25 000 € de travaux est possible via La Poste.

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver un tel service,
Considérant que la convention avec La Poste court jusqu'en 2024(le nombre d'heures d'ouverture sera alors renégocié),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT les offres ci-dessus pour un montant total de 11 502.80 € HT,

AUTORISE les travaux de l'agence postale,

INDIQUE que le plan de financement est le suivant :

La Poste	5 751.40 € HT
Autofinancement	5 751.40 € HT

INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2019,

AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire.

RADAR PEDAGOGIQUE

Le radar pédagogique de Chasternac étant trop près de la route, la DDE de Salers a demandé de le déplacer. Les agents communaux s'en sont donc chargés.

TRAVAUX

1 -Des travaux doivent être faits au bourg pour récupérer le pluvial des bâtiments du côté de Centraliment sur 130 mètres.

Le devis de l'entreprise GASQUET datant de 2016 s'élevait à 10 039 € TTC, après actualisation, il s'élève à 10 542 € TTC. La différence est uniquement due à l'augmentation du prix des fournitures PVC.

Une demande au titre des amendes de police devra être faite et les travaux seront envisagés en fonction du budget 2019.

2- Les agents techniques font les travaux de récupération d'eau sur la route de Chasternac.

3 - Des travaux d'égavage seront être faits à Navaste avant de refaire la route. Il est nécessaire de prévenir les riverains.

4 - CIT doit être consulté pour prévoir les travaux de voirie 2019 à temps.

QUESTIONS DIVERSES

Fourneau de la salle polyvalente

La porte du four a été cassée, l'agent technique M. LACOMBE l'a réparée pour qu'elle jointe à nouveau et le fourneau refonctionne pour le moment.

Un changement de fourneau est donc à envisager.

L'entreprise ECOTEL a transmis deux devis :

- Fourneau 5 feux, 2 fours 3 486.40 € TTC
- Fourneau idem plus four pulsé 3 475 € TTC

La reprise de l'ancien n'est pas possible.

Le conseil municipal demande de consulter d'autres entreprises pour chiffrage. Le changement n'est pas urgent pour l'instant mais le nécessaire doit être fait avant une panne définitive.

L'hypothèse de l'achat d'un bain-marie est évoqué pour réchauffer les plats.

Travaux en cours

* Une tronçonneuse de marque EKO a été achetée pour les services techniques pour un coût de 584.64 € TTC.

* Le ramassage des branches suite aux fortes rafales de vent a été effectué.

* La croix de Boussac a été restaurée et celle des 4 vents et en cours de fabrication.

* Le nouveau tracteur est arrivé.

Site internet

Le site internet rencontre un franc succès : 494 visiteurs différents en octobre 2018 et 2569 pages vues en novembre.

Suite au règlement européen sur la protection des données RGPD, le site doit être passé aux normes de sécurité pour un coût annuel de 60 € HT.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Compteur Linky

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat départemental d'électrification (SDEC) pour soutenir l'installation de compteurs Linky. Elle indique également que l'AMF a rappelé aux maires qu'ils n'avaient pas autorité à agir. Le Préfet rejette en effet chaque délibération à ce sujet.

SCOT

Madame le Maire présente le projet et informe le conseil municipal que le démarrage de la consultation aura lieu le 1er décembre. Les documents sont disponibles à la consultation du public en Mairie.

Noël

Les colis seront achetés à Carrefour la semaine du 3 décembre avec Mme Roche. Pour rappel, le repas de Noël avec le club des Gentianes est le 09/12/2018. Les illuminations de Noël vont être posées.

Bulletin municipal

Le bulletin est en cours de rédaction. Pour information, Mme FRICARD a arrêté sa participation, la commune est en recherche de rédacteur.

Téléthon

Le téléthon a lieu le 8 et 9 décembre, malheureusement, aucune association ne peut organiser un évènement mais chacune va œuvrer à sa manière pour le téléthon (don, bénévolat, etc.). Les parents d'élèves feront peut-être une tombola lors de leur marché de Noël au profit du téléthon.

Stade

M. BORNE demande au conseil municipal nommer le stade de football de la commune "stade Henri Barrier" en remerciement des années dédiées au football local.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, une demande d'autorisation sera faite à la famille. Le conseil devra étudier les possibilités d'affichage au stade (plaque, etc.).

Médiathèque

Le tri de la médiathèque municipale est en cours avec Isabelle et Jean-Louis. L'objectif est de ranger au grenier d'anciens livres inutilisés en attente d'une vente au profit de l'association de l'école à des prix symboliques.

Le site est actualisé régulièrement pour mettre en avant les titres disponibles à la médiathèque.

Animations

La soirée théâtre a connu un beau succès malgré d'autres animations le même jour, une cinquantaine de personnes ont été accueillies. Une nouvelle date sera fixée pour 2019.

Une conférence sur la Seconde Guerre Mondiale va être organisée avec Gilles VIDAL, il ne reste qu'à fixer une date.

Commission de sécurité

La commission de sécurité est passée à l'hôtel du commerce, chez Dany, mais des problèmes sont rencontrés quant aux normes coupe-feu.

Des solutions sont en cours de recherche notamment le passage en chambre d'hôte avec vente de la licence IV à part. Une réunion est prévue en sous-préfecture le lundi 3 décembre.

Travaux de la Poste

M. Borne demande où il sera installé durant les travaux de l'agence postale. Le bureau en face du secrétariat de Mairie a une ligne téléphonique disponible et pourrait donc correspondre pour gérer tous les transferts télécom.

La séance est levée à 22h05.